



RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 09 DÉCEMBRE 2024

PROCES-VERBAL DE SEANCE

L'an deux mil vingt-quatre, le lundi 09 décembre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Jean-Louis FRESQUET, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 14

Nombre de conseillers présents : 12

Membres présents : BASSET David, CAUSSE Nicolas, FRESQUET Jean-Louis, GINIOUX Georges, GINTRAND Marie-Claude, LAPORTE René, MERAL Gilbert, PIGANOL Pascal, PUECH Marie-Paule, TALON Pierre, TOUYRE Thierry et TRIN Lionel.

Membres absents : ROUCHET Serge (excusé), AURATUS Nathalie (absente)

Ordre du jour :

Demande de subvention dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 ; Vente de la Maison Puech ; Tarifs municipaux 2025 ; Redevance Consommation d'eau potable et Performance des réseaux d'eau potable Adour Garonne ; Redevance Performance des réseaux d'assainissement collectif ; Adhésion à la convention de participation entre le Centre de gestion du Cantal et COLLECTEAM pour la protection sociale des agents communaux - risque prévoyance ; Admissions en non-valeur - budgets Commune et Eau & Assainissement ; Personnel communal : création de poste ; Pose de guirlandes dans le bourg : fonds de concours ; Recensement de la population 2025 : création d'un poste d'agent recenseur et Questions diverses.

Secrétaire de séance : Monsieur Nicolas CAUSSE a été désigné secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 05 septembre 2024

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 septembre 2024 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

DELIBERATIONS

🚧 Demande de subvention DETR 2025 : Travaux de voirie

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de travaux de voirie pour 2025 :

- réfection de la route du Parc d'Activités du Pays de Montsalvy de la RD920 à l'entrée de l'entreprise CAMMAS
- réfection du carrefour de la ZA des Camps
- réaménagement de la rue du parc des sports avec création de trottoirs circulés

Le coût prévisionnel de ces travaux s'élève à 132 325,05 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une aide dans le cadre de la Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux 2025 à hauteur de 40 % soit un montant de 53 000 €.

Accord du conseil Municipal.

Vente à l'amiable de la Maison Puech

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal la proposition faite par un porteur de projet pour l'achat de la Maison Puech en vue de la création de 6 logements locatifs. Il présente à l'assemblée le projet d'aménagement et le document d'arpentage pour délimitation du terrain à vendre, pour une surface de 1079 m².

Le Conseil Municipal, lors de sa séance du mois de juillet, a validé le prix de vente de 81 000 € ; la vente aura lieu auprès de Maître MANHES-BLONDEAU, les frais de notaire seront à la charge de l'acquéreur.

Accord du Conseil Municipal.

Tarifs Municipaux 2025

Voir document annexé.

Il est précisé que l'augmentation des tarifs d'assainissement s'explique par la nécessité de parvenir d'ici 2026 à un tarif de 2 €/m³ (comprenant les coûts de l'abonnement, du mètre cube et les redevances dues à l'Agence de l'eau). Les collectivités qui appliqueraient des tarifs inférieurs ne pourraient plus bénéficier des subventions de l'Agence de l'eau pour leurs travaux, ce qui rendrait leur réalisation impossible.

Accord du Conseil Municipal.

Redevance Adour Garonne

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que, suite à la réforme des redevances, l'Agence de l'eau Adour Garonne a pris la décision de remplacer, à compter du 1er janvier 2025, les redevances existantes : « pollution de l'eau d'origine domestique » et « modernisation des réseaux de collecte » par :

- une redevance « consommation d'eau potable » : redevance due par chaque abonné selon le volume d'eau facturé (sont exonérées les consommations d'eau destinées aux activités d'élevage si elles font l'objet d'un comptage spécifique).

L'Agence de l'eau a fixé le tarif 2025 à 0,32 € / m³.

- une redevance pour performance des réseaux d'eau potable calculée en multipliant :
 - le tarif fixé par l'Agence de l'eau pour 2025 à 0,35 € / m³
 - à un taux de modulation fixé à 0,2 pour l'année 2025 et qui sera recalculé chaque année selon la performance du réseau d'eau potable à compter de l'année 2026.

- une redevance pour performance des réseaux d'assainissement collectif calculée en multipliant :
 - le tarif fixé par l'Agence de l'eau pour 2025 à 0,35 € / m³
 - à un taux de modulation fixé à 0,3 pour l'année 2025 et qui sera recalculé chaque année selon la performance du réseau d'assainissement collectif à compter de l'année 2026.

Accord du Conseil Municipal.

Protection sociale des agents - risque prévoyance

Monsieur le Maire indique que les agents communaux bénéficient, depuis plusieurs années, d'une participation de l'employeur pour l'adhésion à une prévoyance labellisée (catégorie A : 13 €, catégorie B : 15 € ; catégorie C : 17 €).

Suite à la remontée de plusieurs d'entre eux de la forte augmentation du montant de leur cotisation, une étude a été réalisée auprès de plusieurs organismes. Il en ressort que l'offre de COLLECTEAM, dans le cadre de la convention de participation avec le Centre de Gestion est la mieux-disante.

Monsieur le Maire propose donc au Conseil Municipal d'adhérer à cette convention de participation.

Accord du Conseil Municipal.

Admissions en non-valeur

Monsieur le Maire indique au Conseil Municipal que Monsieur le Receveur Municipal l'a informé qu'il n'a pu recouvrer certaines sommes sur les budgets Commune et Eau & Assainissement, il en demande en conséquence l'admission en non-valeur.

Monsieur le Maire indique néanmoins qu'il ne souhaite pas admettre en non-valeur l'ensemble des sommes transmises et propose au Conseil de Municipal de retenir les sommes suivantes :

- budget Commune : 9,80 €
- budget Eau & Assainissement : 0,96 €

Accord du Conseil Municipal.

Création d'un poste d'adjoint administratif principal de 1^{ère} classe

Monsieur le Maire indique qu'un agent est promouvable au grade d'Adjoint administratif Principal de 1^{ère} classe par la voie de l'avancement de grade ; il propose donc de créer ce poste pour une durée hebdomadaire de service de 17h30.

Accord du Conseil Municipal.

Pose de guirlandes dans le bourg : Fonds de concours au SDE du Cantal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'il a sollicité le Syndicat Départemental d'Électrification du Cantal pour la pose de prises guirlandes dans le bourg.

Le devis s'élève à 1 980 €, le fond de concours de la commune est de 50 % soit 990 €.

Accord du Conseil Municipal.

Demande de subventions

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal les demandes de subvention reçues de deux établissements scolaires dans lesquels sont scolarisés des enfants domiciliés sur la commune. Il rappelle que la communauté de communes verse une aide aux voyages scolaires à hauteur de 10€ / nuitée / enfant.

Après discussion, le Conseil Municipal émet un avis défavorable à l'attribution d'aides.

Création d'un poste d'agent recenseur

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le recensement de la population aura lieu du 16 janvier au 15 février 2025. Madame Marie-Thérèse Ricros effectuera ce recensement, il convient pour cela de créer le poste d'agent recenseur à temps complet pour cette période.

Accord du Conseil Municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- **Ligne de trésorerie** : Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une ligne de trésorerie de 150 000 € a été contractée.
- **Déneigement** : la convention avec l'entreprise Meyniel Nicolas est arrivée à échéance ; le déneigement sera désormais effectué par les agents techniques communaux.
- **Ruisseau de Roques** : travaux non autorisés sur le ruisseau par les services de l'environnement entre le 1^{er} novembre et le 31 mars, ils débiteront donc après cette date.
- **Les Amis du Bouchon Vézitien** : lors de son Assemblée Générale, l'association a sollicité la commune pour le déplacement du skate-park en vue de créer des terrains de pétanque supplémentaires. Cette demande nécessite d'étudier les contraintes techniques avec l'installateur et de trouver un autre lieu approprié.
- **Travaux AEP** : travaux terminés. Attente du devis de la SAUR pour l'installation d'un système de communication entre le captage et la station de traitement non prévu dans l'étude initiale (l'ancien système en 2 G ne fonctionne plus)
- **École** : compte tenu de la perspective de suppression des aides de l'Etat aux TAP (Temps d'Activités Périscolaires) dès la rentrée de septembre 2025 et considérant que plus de 90 % des communes sont revenues à la semaine de 4 jours d'école par semaine, une réflexion est lancée pour faire évoluer les rythmes scolaires. Une consultation des parents d'élèves va être organisée sur le passage à la semaine à 4 jours afin d'éclairer l'avis que devra rendre sur ce point le conseil d'école.
- **Télé médecine** : rencontre avec la société MEDADOM qui installe des cabines de téléconsultations médicales. Coût : 300 € / mois. Le Conseil Municipal décide de ne pas donner suite dans l'immédiat.
- **Châtaigneraie Cantalienne** : la communauté de communes va réaliser un inventaire des locaux commerciaux vacants.

▪ **Dates à venir :**

- Cérémonie des vœux : vendredi 10 janvier à 19h30 au Foyer
- Repas des aînés : samedi 11 janvier à 12h au Petit Gueuleton - Conjoint non bénéficiaire : possibilité de participer sans prise en charge du CCAS

TOUR DE TABLE

- **Arrêté « aboiements des chiens »** : Monsieur le Maire précise que l'arrêté municipal a été pris suite à de nombreuses plaintes reçues depuis cet été. L'arrêté a ensuite été distribué aux propriétaires de chiens, accompagné d'un courrier pour ceux concernés par des plaintes.

Le Maire : Jean-Louis FRESQUET

Le secrétaire de séance : Nicolas CAUSSE